

Peter NAHON*

(Peter.Nahon@enc-sorbonne.fr)

Un regard bordelais sur le rite comtadin en 1847, assorti de quelques remarques sur la disparition de celui-ci

RÉSUMÉ. – Cette note a pour objet premier de présenter une lettre écrite en 1847 par un bibliothécaire bordelais à propos d'un manuscrit liturgique hébreu. L'épistolier, en manifestant son désintérêt pour ce manuscrit qui relève du rituel provençal, traduit l'antagonisme ancien qui existait entre les Israélites gascons, dits « portugais », et leurs coreligionnaires de l'ancien Comtat Venaissin. Nous nous proposons ensuite, en rapportant à la lettre de 1847 un apparat de faits qui la mettent en contexte, de tracer l'exégèse de ce singulier mépris à travers une étude historique inédite sur l'extinction du seul rite israélite français autochtone.

ABSTRACT. – This article's first aim is to present and publish a letter from 1847, in which a Bordeaux librarian comments on a manuscript of Hebrew liturgy. The writer, displaying disdain for this manuscript for it is inscribed in the aberrant Provençal rite, expresses the old antagonism between the Gascon (« Portuguese ») Jews and their co-religionists from the former Comtat Venaissin, the Papal States in Provence. In the second part of this article we contextualise this 1847 letter, and trace this singular intra-religious animus, via an entirely new historical study of the extinction of the sole Jewish liturgy indigenous to France.

Les Archives municipales de Bordeaux renferment, outre le fonds du Consistoire israélite de la Gironde qui y est déposé, plusieurs collections d'intérêt juif. La série 1S II-A 1, don de Marcel Robinson, consiste en plusieurs brouillons de correspondance datées de 1841 à 1854 qui émanent d'un de ces « marchands portugais » de la classe moyenne qui, au début du XIX^e siècle, s'ex-traient du monde du négoce pour parvenir à l'exercice de métiers plus divers¹.

* Université de Paris-Sorbonne (Équipe d'accueil 4080 – « Linguistique et lexicographie latines et romanes »).

¹ De cet aspect de l'histoire sociale des Israélites de Bordeaux, la synthèse de Jean CAVIGNAC, *Les Israélites bordelais de 1780 à 1850 : autour de l'émancipation*, Paris, Publisud, 1991, rend bien compte.

Noé Noé, l'auteur de ces lettres, affectait d'être un littéraire. Né à Bordeaux en 1782, fils de Salomon Noé et d'Esther Mendes, « d'abord commis négociant chez son père, il fut ensuite employé à la bibliothèque municipale et professeur de belles-lettres »². De lui, quiconque a feuilleté la correspondance adressée au Consistoire de Bordeaux dans la première moitié du siècle ou les premières livraisons des *Archives israélites de France* aura constaté son inclination à signifier ses opinions à qui voulait les entendre, en particulier lorsqu'on touchait aux questions du culte, au sujet duquel il professait un conservatisme des plus stricts.

C'est justement du culte que traite une des plus curieuses de ses lettres adressées en tant que bibliothécaire et dont on a conservé le brouillon. Celle-ci, au-delà de sa motivation bibliophile, porte un éclairage sur les regards réciproques qu'avaient entre eux les trois groupes liturgiques formant le judaïsme français du temps : les « Allemands » dont le rite avait la majorité du nombre, les « Portugais » au prestige sans partage et enfin les « Avignonnais », qui, bien qu'ayant pour eux la qualité d'être les seuls autochtones et les plus anciennement implantés, se sont étrangement effacés du paysage synagogaal français sans laisser de trace notable. On sait par exemple que la controverse qui se prépare à cette époque au sujet de la fusion des rites a absolument passé sous silence le particularisme des Juifs provençaux.

Mais laissons tout d'abord parler N. Noé. Le contexte est aisé à reconstituer : un Israélite de l'Est de la France, « Salomon » ou « Cappel », ayant obtenu un manuscrit liturgique comtadin comme il en existe un certain nombre³, et désireux de le faire identifier et estimer après l'avoir préalablement reconnu comme relevant

² Jean CAVIGNAC, « L'apport des Israélites bordelais aux arts et lettres au cours du XIX^e siècle », *Revue des études juives* 144/4, 1985, p. 355, n. 20. Sans vouloir nous aventurer sur les terrains de l'onomastique, remarquons que le nom de Noé Noé est doublement original, en ce que, d'une part, *Noé* apparaît très rarement comme prénom chez les Juifs bordelais, et que les occurrences d'individus portant un prénom identique à leur patronyme y sont tout aussi rares.

³ Une étude assez sommaire de ces manuscrits, pour la plupart des XVII^e et XVIII^e siècles, a été entreprise par Cecil ROTH, « The Liturgies of Avignon and the Comtat Venaissin », *Journal of Jewish Bibliography* 1-4, 1939, p. 99-105. La bibliographie succincte sur ce rite indiquée par Roth (lui-même propriétaire d'une importante collection de mss. et imprimés comtadins désormais partiellement déposée à la Bibliothèque universitaire de Leeds) n'a pas été significativement accrue depuis.

de quelque rite du Midi, l'a tout naturellement adressé à notre épistolier, bibliothécaire juif méridional. Suit donc sa réponse à cette requête.

31 octobre 1847

Mons^r Salomon aîné (Cappel)

Après avoir examiné attentivement le manuscrit hébreu que vous avez eu la complaisance de m'envoyer ce matin, j'ai reconnu qu'il contenait une *liturgie israélite*, accompagnée d'une grande quantité de pièces de poésie religieuse sous les rubriques de *Pismon – Keroug*. Il est à remarquer que cette dernière expression est parfaitement étrangère à la langue sainte dans laquelle je n'ai pu découvrir de racine propre à me fixer sur le véritable sens de ce mot qui probablement doit signifier *cantique*, chant, &c⁴. La plus grande partie de ce volume renferme beaucoup de nos prières, mais il existe entre elles un tel désordre eu égard au rit Portugais, que je ne pourrais trop dire à quel usage était un tel livre dans la synagogue avignonnaise. J'ai long-tems hésité à fixer mon opinion, parce que tous les caractères ne sont pas à proprement parler hébreux : parmi eux, il y a du *rachit* & beaucoup de lettres qui cependant n'en sont pas & qui paraissent être propres à une langue

⁴ Ce mot, que les liturgies comtadines écrivent אל כרוג ou כרוג, est en effet absent de tous les dictionnaires hébreux et araméens anciens et modernes. Et pour cause : il n'est autre que la forme hébraïsée, respectivement avec ou sans l'article défini, d'arabe خروج *kurūġ* « sortie », mot qui, en métrique arabo-andalouse et en particulier marocaine, désigne la clausule ou dernière strophe d'un chant (voir Haïm ZAFRANI, *Études et recherches sur la vie intellectuelle juive au Maroc de la fin du xv^e au début du xx^e siècle : Poésie juive en Occident musulman*, Paris, Paul Geuthner, 2003, p. 293). Le *kurūġ* a parfois été écrit en vulgaire (les romanistes appellent dans ce cas ces clausules du nom synonyme et voisin de *kharja* ou *jarcha* – celles de Juda Halévi sont bien connues). Dans les rituels comtadins, le morceau אל כרוג (mot que Mardochee et Jules-Salomon CRÉMIEU, *Chants Hébraïques suivant le rite des Communautés Israélites de l'ancien Comtat Venaissin*, Marseille, s. n., 1885, p. v, translittèrent *El karog*) prend la forme d'un poème court venant à la suite d'un *pizmon* (פזמון, poème chanté en chœur). Ce n'est pas le seul mot arabe à servir de rubrique dans les rituels comtadins : à côté des formes hébraïques classiques de בקשה, תוכחה, רשות, אופן, מאורה, זולת, מגן, מחיה, מן, זולת, מאורה, אופן, רשות, תוכחה, בקשה, משלש ou פתיחה, on trouve le mot arabe מסתאגב (ar. مستجاب *mustaġab*) et le mot roman עסתרייטה *'astrioṭa* (sur l'étymologie de ce dernier mot et sur celle de *pizmon*, voir Ezra FLEISCHER, « Inquiries Concerning the Origin and Etymology of Several Terms in Medieval Hebrew Poetry » [en hébreu], *Tarbiš* 3/4, 1978, p. 185-196). L'incapacité de N. Noé à reconnaître ce mot est cependant étonnante dans la mesure où *kerug* apparaîtrait en rubrique même dans des rituels portugais, tels que le *Lybro de Oracyones de todo el año traduzido del Hebrayco de verbo a verbo de antiguos exemplares*, [Ferrare], 5312 [1552], p. 434 où il intitule le poème *Lešoni bonanta*.

de convention, ainsi qu'on en voit dans l'Alsace⁵. Si ces lettres tout-à-fait mystérieuses pour moi, ne s'étaient pas trouvées mêlées avec d'autres bien connues par lesquelles je devinais les autres, il m'aurait été impossible de déchiffrer la plus grande partie de ce livre. Ce qui m'a complètement fixé sur la nature de l'ouvrage, c'est une prière pour le *Pape Pie*. Avignon et tout le Comtat étant à cette époque sous la domination des Pontifes romains, la synagogue d'Avignon priait pour le souverain comme la synagogue française prie pour le Roi. J'ai marqué d'une bande de papier ce passage qui du reste est assez curieux⁶.

Je maintiens ce que j'ai eu la faveur de vous dire quant à la valeur de ce manuscrit. Il ne pourra jamais en avoir qu'un d'opinion. Or maintenant que j'en ai bien reconnu la nature, j'ajouterai que ce livre n'est d'aucun prix pour les rits juifs, attendu que le rit avignonais n'existe peut-être plus dans l'ancien Comtat, que les Israélites portugais n'en font aucun cas. Reste donc à savoir ce que ce volume vaudrait pour celui qui voudrait l'acquérir comme objet de curiosité. C'est dans ce cas vraiment qu'il ne peut avoir qu'un prix relatif. Si vous décidez à l'emporter à Paris, peut-être là trouverez-vous à le placer. Je vous conseille toujours de l'offrir à la Bibliothèque Royale où il pourrait trouver sa place avec d'autant plus d'avantage, que je suis persuadé qu'un tel volume n'existe pas dans la riche collection des manuscrits que possède cet établissement⁷.

Je désire que ces enseignements vous soient utiles, & agréez, &c.

⁵ Noé pense ici au judéo-allemand, qui s'imprimait dans des caractères, inspirés des semi-cursives locales, qui ne tenaient ni de l'hébreu carré, ni du caractère dit *rašī* (dérivé de la semi-cursive rabbinique espagnole et parfois employé dans les livres du rite portugais).

⁶ « Curieux », c'est-à-dire en effet fort différent des formes purement françaises de la prière pour le souverain introduites par Cologne et en usage à Bordeaux (*Dieu éternel, maître de l'Univers, du haut de ton trône*, etc. / עולם המגביהי לשבת אלהים חיים ומלך / voir, par exemple, dans סדר תפלות כמנהג ק"ק ספרדי [Ordre des prières selon le rite des saintes communautés hispano-portugaises], édition préparée par le Grand rabbin Abraham de Cologne, Paris, L.-P. Sétier, 1826). La prière avignonnaise pour le pape était constituée de trois parties : une formulaire de protection en araméen avec son introduction poétique (פזמון למצלאין), une prière proprement dite consistant en une variante du *ha-noten tešua* (sur cette dernière prière, voir Barry SCHWARTZ, « Hanoten Teshua': The Origin of the Traditional Jewish Prayer for the Government », *Hebrew Union College Annual* 57, 1986, p. 113-120) et une bénédiction commençant par *mi šeberakh* qui mentionne, en plus du pape, les cardinaux (*ha-adonim ha-seganim*). Elle ne paraît avoir été imprimée que dans le *Seder le-šaloš regalim ke-minhag q"q Qarpentras*, Amsterdam, Abraham Montel (éd.) et Hirz Levie Rophe (impr.), 1759, ff. 217b-218b (dont un fac-similé est reproduit, sous la fausse date de 1739, dans l'article « Liturgy » de l'*Encyclopaedia Judaica*, t. 11, p. 403), à la fin de l'office matinal de *Simḥat tora*, sans que l'on sache si elle était dite à d'autres occasions.

⁷ Une recherche entreprise dans les registres d'entrée, disponibles à partir de 1848, ainsi que parmi la petite dizaine de liturgies du rite comtadin que possède la Bibliothèque nationale de France, n'a pas permis de trouver de manuscrit correspondant exactement à celui décrit dans la lettre.

La perplexité du bibliothécaire mis face à tous les faits textuels et linguistiques qui, dans le rite comtadin, divergent du rite portugais qui lui est familier, saute aux yeux. Noé n'hésite pas à qualifier de non hébreu tout ce qui le surprend, à commencer par les indications paraliturgiques – en hébreu – notées en semi-cursive provençale. La prolifération poétique propre au rite des *juiifs du Pape*, qui n'hésitaient pas à insérer des dizaines de poèmes médiévaux de diverse longueur à chaque intersection liturgique (avant et après le *Qadiš*, le *Nišmat*, le *Yoşer*, etc.), est si contraire au rite portugais, qui se contente généralement du strict minimum en cette matière, qu'il déclare « ne pou[voir] trop dire à quel usage était un tel livre dans la synagogue avignonnaise » ! On sait pourtant qu'à ces poèmes étaient affectées des mélodies⁸ et qu'ils étaient donc chantés *in-extenso* : leur arrangement, loin de former un ripopée hétéroclite ou un assortiment extra-liturgique comme Noé semble le croire, répondait bien à un ordre suivi en tant que tel.

Enfin, non content de ces observations où affleure un certain mépris, Noé va jusqu'à affirmer que le rite avignonnais n'est « peut-être » plus pratiqué du tout, ce qui, en 1847, est apparemment erroné. Là où, introduit par des émigrés du Comtat, il avait concurrencé d'autres rites, il a certes été absorbé par le rite portugais au plus tard dans les premières années du XIX^e siècle : à Paris comme à Bordeaux (au moment de la construction du premier grand temple en 1813), les Avignonnais ont tout eu à gagner en s'assimilant aux Portugais qui leur avaient, en particulier sur les bords de la Garonne, longtemps refusé cet « honneur ». Cependant, dans ses terres ancestrales, le rite de Provence demeurerait incontestablement en usage.

⁸ Le seul recueil imprimé de musique liturgique de ces communautés (CRÉMIEU, *Chants hébraïques...*, op. cit. [n. 4]), renferme les airs de la plupart de ces poèmes. C'est sur ce recueil unique que sont fondés les quelques enregistrements réalisés mais aussi toutes les études, rares au demeurant, sur cette tradition musicale, telles que Mag TAYAR-GUICHARD, *Musique dans la communauté israélite de Marseille, des origines à nos jours*, thèse univ., Aix-Marseille, 1979, ou Judith K. EISENSTEIN, « Medieval Elements in the Liturgical Music of the Jews of Southern France and Northern Spain », *Musica Judaica* 14, 1999, p. 9-29, et les quelques articles plus ou moins scientifiques parus dans la revue locale *L'Écho des Carrières*.

En 1855, on en produisait même une nouvelle édition, à Aix, accompagnée de sa traduction française⁹.

* *
*

Comment et pourquoi un rite apparemment vivace a-t-il alors pu s'éteindre sur ses propres terres ? Il semblerait d'abord qu'à partir d'un certain point, les Israélites provençaux n'aient plus pu former leurs propres ministres officiants, tandis que l'attachement à la pratique religieuse et, davantage encore, à la liturgie, se faisait de plus en plus ténu. À la vérité, la connaissance du rituel semble avoir décliné en même temps que celle de l'hébreu. Citons cette anecdote de 1855 qui le démontre en peu de mots :

Puis le vieux Hazan, Abraham du Tilaou, vint chanter les *obres*, moitié en patois, moitié en hébreu. Ah ! Il nous fit bien rire. Moi et Josué étions derrière lui ; je crois que souvent il se trompait, car parfois nous l'entendions marmotter : « *Quaoun mé répeindra ? Qué rès saou rén !* » (« Qui me reprendra ? Personne ne sait rien ! »)¹⁰.

Les communautés du Comtat, au cours du XVIII^e siècle, ont pris le parti original d'abolir la lecture des parties introductives de l'office du matin (*Zemirot*, ou psaumes et autres récitations bibliques et

⁹ Michaël MILHAUD (éd.), *Rituel des prières en hébreu à l'usage des Israélites de l'ancien Comtat, divisé en trois parties, contenant : la première, les prières des jours ouvrables ; la deuxième, celles des jours de sabbat, et la troisième, celles des jours de fêtes*, 3 t., Aix, chez l'Éditeur, 1855. La mise sous presse de cette édition des prières fait suite à la composition, par Moïse Crémieu, du *Sepher ho'il mošeh be'r* (6 t., Aix, Guigue puis Pontier, 1829-1835), un copieux commentaire philologique et religieux, en hébreu, de la liturgie du Comtat, qui visait à en corriger les erreurs qui s'y étaient glissées à force de copies manuscrites et qui demeuraient dans la seule édition imprimée du rituel journalier (*Seder ha-tamid*, 2 t., Avignon, Elie et Mardochee Crémieu, 1767). Ce travail, véritable monument de fidélité au rite ancestral, peut être considéré comme le dernier – et peut-être le plus remarquable – morceau de littérature pieuse produit par les Juifs provençaux à l'époque moderne.

¹⁰ Noémie Mossé, « Essai de mœurs comtadines israélites – nouvelle orangeoise », *L'Écho des Carrières* 83, 2016, p. 7 [initialement publié dans *La Famille de Jacob*, 1880-1882].

rabbiniques)¹¹. Dans ce choix de retrancher à l'office des récitations qui certes, durent généralement plus d'une heure, on est tenté de voir une conséquence du surcroît de longueur que causait dans les offices la prolifération des poèmes liturgiques déjà signalée¹². Or, par là, les Comtadins se sont privés d'une des pierres angulaires de l'éducation hébraïque traditionnelle, et d'un moyen éprouvé de répandre la connaissance de la liturgie parmi les assistants¹³. On ne s'étonnera pas de lire, en 1841, que « l'instruction religieuse est à peu près nulle chez les Israélites du Comtat ; un peu de lecture hébraïque, voilà tout ce qu'on enseigne aux enfants quant à la religion »¹⁴, tandis que deux ans plus tard, un voyageur signale, dans la Provence de 1843, « l'oubli total où tombe dans ce pays l'étude de l'hébreu »¹⁵.

L'hébraïsme étant déjà affligé par les coups du temps, il s'en fallait de peu pour que le rituel entier lui aussi pâtisse des modes nouvelles. Le courant consistorial, depuis les débuts du siècle, nourrissait le souhait de réformer le rite allemand en en retranchant les innombrables poèmes liturgiques, dits *piyutim*, qui s'y étaient introduits siècle après siècle depuis le Moyen Âge. Ces

¹¹ J. COHEN, « De l'autorité du talmud, III. Du culte et des rites », *Archives israélites de France* 2, 1841, p. 695, n. 1. Voir aussi « Un voyage dans les communautés israélites de l'Est et du Midi de la France » (article signé R.), *Archives israélites de France* 4, 1843, p. 690, où l'auteur anonyme précise que « Dans le courant du dernier siècle, les quatre Kéhiloth [communautés] du Comtat venaissin décidèrent en effet, dans le but de raccourcir les prières, que ces cantiques n'avaient qu'une importance secondaire et pouvaient être retranchés de l'office, sauf à ceux qui y tiendraient à les réciter chez eux avant de se rendre au temple ».

¹² C'est donc sans surprise que l'on lit dans le journal de Thomas Platter la description suivante de l'office de *Sukot* auquel il assiste en 1598 à la synagogue d'Avignon : « Certes, ils [les juifs avignonnais] disent beaucoup de prières à l'occasion de cette fête, mais sans recueillement authentique, car ces oraisons se bousculent à toute vitesse dans leur bouche. Et s'ils pouvaient dire d'un coup mille mots en une seule expiration de leur souffle, ce serait à leur avis du grand art » (cité d'après Emmanuel LE ROY LADURIE [éd.] et Francine-Dominique LIECHTENHAN [trad.], *Le Siècle des Platter, 1499-1628. 2., Le voyage de Thomas Platter (1595-1599)*, Paris, Fayard, 2000, p. 379).

¹³ L'apprentissage de la lecture des psaumes matinaux ou *Zemirot*, dont on cède généralement l'honneur de la lecture à quelque fidèle, est restée jusqu'au xx^e siècle, chez les Israélites bordelais, la manière canonique de mémoriser les versets de la langue sainte dont toute la liturgie est faite.

¹⁴ Élisée LISBONNE, « Rectifications et additions [à LISBONNE, « De l'état des Juifs dans le Comtat-Vénaissin [sic], avant et après 1789 », *Archives israélites* 1, 1840, 531-536 ; 650-654] », *Archives israélites de France* 2, 1841, p. 38.

¹⁵ « Un voyage dans les communautés », p. 695.

vellités de réforme, portées par nombre de rabbins, culminèrent dans les années 1850 où l'on vit fleurir une abondante littérature condamnant la poésie liturgique et appelant à une remise à neuf, à un élagage sans concession du rite majoritaire en France¹⁶. Quelle portée cela pouvait-il avoir sur les autres rites ? Le rite portugais, pris comme modèle par les réformateurs pour son caractère solennel et parcimonieux en matière de poésie, ne pouvait s'en trouver que renforcé dans son statut. Quant au rite provençal, qu'était-il sinon une variante mal tempérée, désordonnée¹⁷ et encombrée d'ajouts, du si élégant rite portugais ? Une fois sa poésie, qui formait sa singularité, battue en brèche par les Modernes¹⁸, une fois sa prononciation rejetée par ses propres adeptes, que pouvait-il en subsister, qu'en pouvait-on encore défendre ? Quelques mélodies, plus ou moins empruntées au fonds populaire chansonnier de la France¹⁹ ?

L'éclatement de son habitat originel devait consommer sa chute. Dans les nouvelles synagogues de Provence, formées suite au départ des juifs des *carrières* insalubres des villes pontificales, l'existence du rite comtadin a été le récit d'un effacement programmé. On vit d'abord, dans le Comtat même, disparaître les nuances locales qui existaient, notamment dans les prières des fêtes, entre

¹⁶ Il n'en est pas de meilleur exemple que les diatribes de Gerson-Lévy dans les *Archives israélites de France*, réunies et imprimées, avec approbation de tous les dignitaires israélites de l'époque, dans Michel A. GERSON-LÉVY, *Orgue et pioutim. Appel au simple bon sens sur ces deux questions : l'orgue est-il anti-religieux ? La prose rimée du moyen âge a-t-elle un caractère de stabilité dans la Synagogue française ?*, Paris/Metz, Alcan, 1859.

¹⁷ « Le temple [de Carpentras], qui est assez convenable comme édifice, est souvent mal tenu et l'on nous a assuré que les offices s'y célèbrent en désordre, et sans la moindre dignité » (« Un voyage dans les communautés », *art. cit.* [n. 11], p. 689).

¹⁸ Cependant, le reproche fait par les réformateurs au rite allemand, dont le principal défaut, disaient-ils, était d'avoir accepté comme lettre sainte les obscures compositions rimées des poètes médiévaux Jannée et Kallir et de leurs continuateurs d'Allemagne et de Pologne, ne s'appliquait qu'à moitié au rituel comtadin dont les poèmes étaient, sauf certains de facture locale, issus de l'école espagnole à l'esthétique moins pesante et plus classique.

¹⁹ Les mélodies du rite comtadin notées par Crémieu, rappellent tantôt le rite portugais, tantôt, dans leur simplicité, la musique en vogue dans les provinces jusqu'à la Révolution, rappelant par leurs accents des vieux Noël provençaux ou quelque ariette au *timbre* prisé des amuseurs du *Caveau*. Il est probable que les Comtadins aient fait comme les juifs d'Alsace et de Lorraine, qui, avant qu'arrivent, au XIX^e siècle, les grands réformateurs liturgiques Naumbourg et Samuel David, chantaient les prières solennelles du *Qadiš*, de l'*Ygdal* ou les *piyutim* sur les airs de *Marie trempe ton pain*, de *Cadet Roussel* ou de *J'ai du bon tabac* (à en croire M. A. GERSON-LÉVY, *Orgue et pioutim...*, *op. cit.* [n. 16], p. 63-65).

les rituels d'Avignon, Carpentras, Cavaillon et de L'Isle-sur-Sorgue²⁰. Ces divergences ont été source de querelles à Avignon où, après la Révolution, les locaux ont été dépassés en nombre par des Juifs venus de Carpentras, qui réussirent apparemment à faire disparaître la variante avignonnaise : « les Israélites indigènes, par un sentiment de nationalité qui paraît excusable, veulent que le ministre officie selon le rite avignonnais, tandis que les Israélites étrangers voudraient que tout fût dit selon l'usage de Carpentras, Nîmes, et Aix, d'où la plupart sont sortis. Ces derniers, ajoute notre correspondant, sont les plus nombreux, les plus riches, les plus considérés, et sans vouloir ni rehausser les uns ni blesser les autres, là, comme partout, c'est la majorité qui gouverne »²¹. Hors du Comtat pourtant, « la majorité », même comtadine, ne « gouverne » pas : Marseille, qui a attiré à elle le plus grand nombre des Israélites de l'ancien Comtat, n'a jamais suivi que le rite portugais²². La communauté de Nîmes, constituée essentiellement de Comtadins et qui suivait encore leur rite en 1843²³, a dû quant à elle recourir en 1870 aux services d'un ministre officiant bayonnais, Achille Aaron Mendez, qui y aurait aussi introduit le rite por-

²⁰ L'existence de ces nuances, maintenues dans la tradition manuscrite, est une des raisons pour lesquelles une édition imprimée du rituel, peu rentable étant donné le petit nombre de fidèles dans chaque communauté, n'en a été produite que relativement tard, soit pas avant 1739 : et il ne s'agit là que des rituels de Carpentras et d'Avignon. Les liturgies de Cavaillon et de L'Isle n'ont jamais été imprimées. Voir C. ROTH, « The Liturgies of Avignon... », *art. cit.* [n. 3], p. 103.

²¹ [Elisée LISBONNE], « Correspondance », *Archives israélites de France* 1, 1840, p. 291.

²² Avec quelques variantes musicales locales, dont la seule source écrite, à notre connaissance, sont les cahiers manuscrits de M. Adolphe Attia, ancien élève de l'école de ministres officiants de Paris, qui y a appris ces finesses dans les années 1960 et les a notées avant qu'elles ne sombrent elles aussi dans l'oubli. On peut également en prendre la mesure dans les enregistrements réalisés en 1961 par Leo Levi de Joseph Tayar, ministre officiant à Marseille, et conservés à Jérusalem (NLI – Phonothèque nationale, cote Y00223). Il va sans dire qu'il ne reste aujourd'hui plus rien de ces nuances.

²³ « Un voyage dans les communautés », *art. cit.* [n. 11], p. 694-695.

tugais²⁴. Ici et là, le passage d'un rite à l'autre a dû être d'autant plus toléré que, disait-on en 1844, « les Avignonnais cherchent, en général, à se faire passer pour Espagnols ou Portugais, ceux-ci jouissant d'une plus grande considération »²⁵. Ailleurs, la plupart des ministres officiants, de même que les rabbins, formés à l'École rabbinique de Metz puis de la rue Vauquelin où ne s'enseignaient que les deux grands rites, n'étaient pas provençaux et ont dû tant bien que mal s'adapter à un rite qu'ils ont sans doute contribué à affaiblir par négligence ou même mépris²⁶. Aix-en-Provence, la plus active des communautés provençales modernes, aurait suivi le rite comtadin jusqu'à la Seconde guerre mondiale, si nous en croyons des témoignages individuels ; mais la nature véritablement comtadine de ce rite aixois, originellement carpentrassien, devait tout au plus se limiter à quelques airs, et encore²⁷. Aujourd'hui, nous croyons pouvoir affirmer que la liturgie provençale est parfaitement éteinte parmi les descendants de ceux qui l'ont pratiquée : d'abord prise en étau entre les rites *askenasi* et *sephardi*, elle a achevé de disparaître suite au génocide durant lequel ont été assassinés nombre de Comtadins. Quelques « anciens » ont encore connais-

²⁴ Comme l'évoque Lucien SIMON, « Naissance, vie et déclin de la communauté comtadine de Nîmes », *Archives Juives* 25/3-4, 1989, p. 59, lequel ajoute qu'en 1920, il ne subsistait plus à Nîmes de comtadin qu'une « prière pour le Pape » (voir *supra*, n. 6 ; la prière pour le pape ne figure plus dans M. MILHAUD, *Rituel des prières...*, *op. cit.* [n. 9], mais, curieusement, le compositeur Darius Milhaud en a mis en musique en 1940, dans la *Couronne de gloire* – *op. 211*, une paraphrase française faite par Armand Lunel). Sur les *hazanims* de Nîmes, on consultera Georges WEILL, « Les rabbins et les notables juifs à Nîmes au XIX^e siècle », dans *Roumanie, Israël, France : parcours juifs, Hommage offert au professeur Carol Iancu*, edd. D. Delmaire, L.-Z. Herscovici, F. Waldmann, Paris, Honoré Champion, 2014, p. 369-405.

²⁵ Alphonse CERFBERR DE MÉDELSHEIM, *Ce que sont les Juifs de France*, Strasbourg, Dérivaux et Drach, 1844, p. 34.

²⁶ Les rabbins du Séminaire, presque tous alsaciens ou lorrains, étaient souvent imbus de conceptions religieuses qui s'accommodaient peu de la tiédeur religieuse des Israélites méridionaux, d'où des troubles. À Nîmes, le rabbin Alexandre Séligmann, qui exerça de 1854 à 1860, « exprima sur les traditions judéo-comtadines des jugements dans des termes que ses opposants jugèrent “absolument dépourvus de cette urbanité qui doit présider aux rapports d'un chef spirituel avec ses administrés” », ainsi que rapporte G. WEILL, « Les rabbins et les notables... », *art. cit.* [n. 24], p. 379.

²⁷ Le dernier témoin à pouvoir en attester aurait été un avocat parisien originaire d'Aix, M^e Max Amado, décédé en juillet 2014 et dont un fils nous a transmis deux enregistrements sonores de prières entendues avant la guerre dans la synagogue de sa ville natale : un de la prière *Vayhi Binsoa* (proclamée lors de la sortie de la Loi) selon l'air commun usité tant dans les rites allemand que portugais, l'autre de la bénédiction sacerdotale sur un air peu identifiable et peut-être comtadin.

sance d'une pièce paraliturgique, la seule à avoir traversé les oublis successifs et autour de laquelle s'est en quelque mesure cristallisée l'identité religieuse juive comtadine, ou ce qu'il en reste : il s'agit de la version provençale du poème accumulatif araméen *Had gadeya* inséré à partir du xvi^e siècle à la fin du rituel domestique de Pâque. Armand Lunel se plaisait à chanter, comme un hymne national ou sacré, cette ritournelle non synagogale²⁸, sans que l'on sache s'il l'avait vraiment apprise dans sa famille ou s'il était plutôt tributaire de quelque version écrite²⁹, comme Roland Mossé, qui, également interrogé par les musicologues, ne savait chanter que, note pour note et mot pour mot, la version notée en 1885³⁰.

Roland Mossé (1901-1982), le regretté ministre officiant du temple de rite portugais de Paris dont le style vocal particulier y est encore remémoré par quelques nostalgiques, n'était d'ailleurs comtadin que dans le regard des autres. Né à Paris non loin du temple de la rue Buffault, de père orangeois et de mère picarde, nourri aux seules sources du rite portugais parisien, locuteur occasionnel du parler spécial des juifs bordelais³¹, Mossé interprétait le rite portugais avec une sorte d'emphase propre au genre parisien et qui surprenait les Bordelais parfois amenés à l'entendre, à Paris ou lorsqu'il assura ponctuellement un *interim* à Bordeaux. Nous avons entendu dire que son homologue bordelais, Moïse Alvarez-Pereyre, avait toujours souhaité lui demander si, à tel passage de l'office, « il détonait par tradition [entendre : comtadine] » ou bien par l'effet d'une variation individuelle. Dans le petit milieu des liturges bordelais, on décrivait le chant de Mossé comme « théâtral » ou « ornementé », ce que nul ne manquait d'attribuer

²⁸ George JOCHNOWITZ, « Had Gadya in Judeo-Italian and Shuadit (Judeo-Provençal) », dans *Readings in the Sociology of Jewish Languages*, ed. J. A. Fishman, Leyde, Brill, 1985, p. 241-245.

²⁹ Ainsi que le laisse croire la comparaison de sa version avec celle notée par Ernest SABATIER, *Chansons hébraïco-provençales des Juifs comtadins*, Nîmes, A. Catélan, 1874.

³⁰ Telle qu'elle apparaît dans CRÉMIEU, *Chants hébraïques...*, *op. cit.* [n. 4], p. 197-198. L'enregistrement en question, effectué par Leo Levi en 1965, est conservé à la NLI (Y 01324). La certitude que Mossé avait à sa disposition ce recueil nous est confirmée par notre découverte, en 2014, d'un exemplaire, le sien en toute vraisemblance, au milieu de partitions manuscrites pour chœur dans la souspente du temple de la rue Buffault où ces livres achevaient de se décomposer sous l'effet de l'humidité et de la négligence.

³¹ D'après M. G. Léon, à qui nous devons plusieurs récits de première main à ce sujet.

à ses – lointaines – origines comtadines. Étrange cas que celui où une différence gentiment décriée se trouve enveloppée dans le rejet vaguement méprisant que projette une fantaisiste étiquette géographique. C'est à croire que les perceptions extérieures de la « comtadinité » n'avaient guère évolué depuis 1847, et la mort du rite n'y avait rien changé.